



RAPPORT D'ACTIVITÉ & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2014

ARC
AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE



ARMANCOURT
Éric Bertrand,
Maire

BIENVILLE
Claude Dupront,
Maire

CHOISY-AU-BAC
Jean-Noël Guesnier,
Maire

CLAIROIX
Laurent Portebois,
Maire

COMPIÈGNE
Philippe Marini,
Maire

JANVILLE
Philippe Boucher,
Maire

JAUX
Michel Jeannerot,
Maire

JONQUIÈRES
Jean-Claude Chireux,
Maire



SOMMAIRE

ÉDITO par Philippe Marini

P.02 - P.03

1

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES HABITANTS //

P.04 - P.11

- > ZAC des Deux Rives P.06
- > Le Tigre P.08
- > Les Muids P.10

2

DES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES //

P.12 - P.23

- > N°1 pour l'accueil des entreprises P.14
- > Biogis Center P.16
- > Port fluvial P.18
- > Commerce P.20
- > Tourisme P.22

3

DES ACTIONS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS //

P.24 - P.33

- > Transports et mobilité P.26
- > Centre de Supervision Intercommunal P.28
- > Collecte des déchets P.30
- > Eau potable P.32

4

LE FONCTIONNEMENT DE L'ARC //

P.34 - P.51

- > Élus du Conseil d'agglomération 2015 P.36
- > Mutualisation des services P.40
- > Organigramme P.42
- > Finances P.44
- > Indicateurs P.50

02

Le port fluvial de
Longueil-Sainte-Marie



ÉDITO



Regrouper les rapports d'activité et de développement durable, comme nous le faisons depuis l'an dernier, a pour nous un vrai sens. Nos actions ont en effet comme lien un développement équilibré entre les dimensions économiques, environnementales et sociales. Nous œuvrons en priorité pour l'emploi, tout en permettant parallèlement d'accéder à un logement adapté, à des services appréciés et à une qualité de vie enviable en bien des points.

Diriger une agglomération suppose d'avoir sans cesse une vision d'avenir. Si nous sommes classés cette année n°1 des agglomérations de notre taille pour l'accueil des entreprises, ce n'est pas le fruit du hasard. Cela résulte d'une longue politique d'innovation, d'une disponibilité de terrains dans des zones d'activités aménagées il y a plusieurs années, d'une relation de confiance entretenue avec le milieu économique, du soutien à cette formidable ambassadrice qu'est l'UTC et de la réalisation d'infrastructures comme la plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie.

Cette stratégie économique est payante, les derniers chiffres et les implantations récentes en attestent. Mais ce développement suppose que, parallèlement, nous aménagions notre territoire en conséquence. Nous devons construire des logements pour des habitants dans toute leur diversité d'intérêts et de revenus. Il convient également de préserver notre cadre de vie si agréable et notre patrimoine naturel.

Notre service de transports urbains constitue une bonne illustration de notre action transversale. Gratuit, il permet de faciliter les déplacements, notamment pour des trajets domicile-travail. Ce mode de transport collectif très fréquenté permet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Il est également un vecteur social, permettant ainsi au plus grand nombre de se déplacer gratuitement dans notre agglomération et d'accéder ainsi aux différents services.

Derrière le concept de développement durable, nous ne voyons donc pas un thème à la mode et une communication bienvenue, mais des réalisations concrètes, avec de grands projets ou des services du quotidien.



Le Centre d'innovation de l'UTC



La gratuité des bus à 40 ans



Bernard Hellal

Maire de Margny-lès-Compiègne,
1^{er} vice-président de l'ARC,
président de la commission équipement

de Margny pour un aménagement serein des entreprises, ou encore prévision de voirie pour les futures habitations Zac des Jardins à La Croix Saint Ouen ou ZAC des Deux Rives à Margny-lès-Compiègne, entretien des espaces verts sur les zones de l'agglomération et renouvellement des contrats d'assainissement, d'eau potable et d'électricité dans une démarche de rendement optimum. Enfin, la rénovation de la salle de sport du collège Claude Debussy à Margny permettra à nos collégiens et associations de pratiquer leur discipline en toute quiétude.

Nous continuerons dans ce sens en 2015 !

Réfléchir, prévoir, construire, rénover des équipements pour faciliter l'installation des entreprises et votre quotidien en général, telles sont les missions de l'Agglomération. Ces aménagements sont primordiaux et accompagnent les grands projets. Outre l'ouverture du Pôle événementiel du Tigre en début d'année 2014, qui a depuis accueilli quelque 68 000 visiteurs, de nombreuses installations ont été entreprises afin d'équiper les communes : travaux de viabilisation sur les zones économiques du Bois de Plaisance à Venette et sur les Hauts



Michel Foubert

1^{er} adjoint au Maire de Compiègne,
vice-président de l'ARC, président de la
commission aménagement, urbanisme et
grandes infrastructures

Imaginer, modeler, construire une agglomération équilibrée, attractive, où il fait bon vivre... Voilà les missions passionnantes qui incombent à la commission que je préside. Pour aller en ce sens, il nous faut à la fois prendre du recul et avoir une vision à moyen et long terme. Il nous faut également avoir en tête l'équilibre de notre développement sur l'ensemble du territoire. En ce sens, on voit ainsi des aménagements en cœur d'agglomération et sur les communes périphériques. Une stratégie harmonieuse signifie aussi de mesurer l'incidence de chaque opération. Quand nous accueillons de nouvelles entreprises sur nos zones d'activités, il faut pouvoir adapter la zone d'activités rapidement, faire évoluer nos services avec des dessertes de bus, continuer nos efforts en matière de logement pour permettre à ces nouveaux employés de profiter d'un cadre de vie agréable et proche... Il nous faut sans cesse décloisonner, avoir en tête les différentes conséquences et anticiper les nouveaux équilibres. C'est de cette manière que nous construisons l'agglomération de demain, au service de toutes les communes de l'ARC et de tous ses habitants.



Béatrice Martin

Maire de Vieux-Moulin, déléguée de
l'ARC au patrimoine et aux paysages

L'Office National des Forêts (ONF) et l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) se partagent un intérêt et une passion commune : le massif forestier. Tant d'un point de vue végétal qu'animal, les projets de l'ONF, pour être compris, se doivent d'être expliqués. C'est le travail pédagogique qui se met en place ; c'est le rôle particulier de l'ARC par sa délégation d'être un relais entre l'ONF et les habitants de la communauté d'agglomération, et elle s'y emploie.



Philippe Boucher

Maire de Janville,
délégué de l'ARC
à l'équipement scolaire

Notre agglomération est bien dotée en matière d'équipement scolaire, suite notamment à l'apport de l'intercommunalité sur différentes communes, lors des dernières décennies. L'ARC a compétence pour la construction de ces équipements, avant d'en laisser la gestion aux communes. Aujourd'hui l'enjeu est surtout de conserver nos effectifs pour nous prémunir des fermetures de classes. En ce sens, nous portons un regard attentif aux aménagements réalisés dans les communes pour accueillir de nouveaux habitants. Les lotissements aménagés par l'ARC sur notre territoire doivent être adaptés à de jeunes familles, dont la capacité à investir est moindre par rapport aux générations précédentes.

Nous souhaitons également nous montrer attentifs aux questions de sécurité autour des établissements d'enseignement. En ce sens, des travaux vont être menés sur le parking du collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne, malheureusement jusqu'alors assez accidentogène. L'intercommunalité s'est engagée sur ce projet, avec une participation financière. A plus long terme, les aménagements dans le quartier des Sablons, à Compiègne, vont permettre de sécuriser la desserte des bus et des cars au lycée Pierre d'Ailly.

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES HABITANTS



1

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES HABITANTS // > ZAC des Deux Rives



DEUX RIVES & UN CŒUR D'AGGLO

Rive gauche,
Les "Villas du Pont-Neuf"

06





La symbolique pose de la première pierre du projet Rivesia à Margny



Les locaux de Brézillon et du CÉREMA et la résidence étudiante

On l'oublie parfois, tant il a vite été adopté, mais le **Pont-Neuf** a considérablement modifié le visage et la dynamique de notre cœur d'agglomération.

Cet ouvrage, terminé en septembre 2011, a permis des évolutions notoires sur les flux de circulation. Il ouvre également des perspectives nouvelles pour ce secteur central. Un nouveau quartier se construit autour du Pont-Neuf, c'est ce que l'on appelle la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Deux Rives.

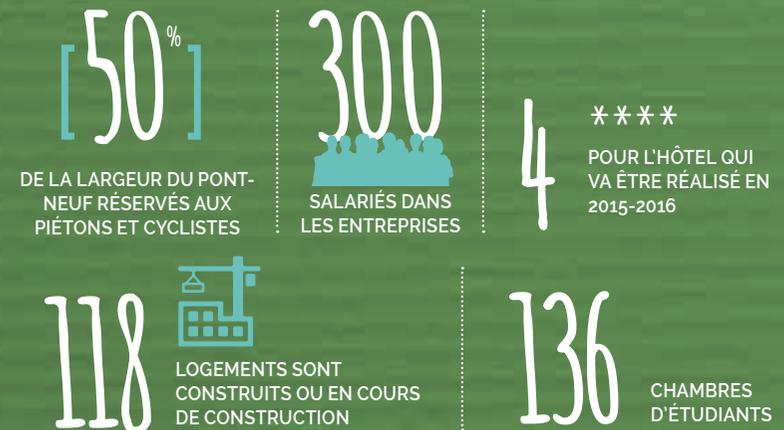
La zone a d'abord accueilli les prestigieux sièges de la société **Brézillon et du CÉREMA** (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). C'est ensuite une **résidence étudiante** qui a été réalisée, à deux pas de l'université via le nouveau pont.

Une nouvelle phase s'est amorcée avec la construction de logements de part et d'autre du pont. Côté Compiègne, en rive gauche, les immeubles des "**Villas du Pont-Neuf**" ont été montés peu à peu. Un des deux bâtiments (qui accueilleront 38 logements) sera terminé dans les semaines qui viennent, avec l'ouverture d'un établissement bancaire en rez-de-chaussée. Sur l'autre rive, côté Margny-lès-Compiègne, les travaux ont débuté pour la réalisation du projet **Rivesia**. Le projet comprend deux bâtiments de 4 étages plus rez-de-chaussée, pour accueillir 80 logements allant du T2 au T4 et des commerces au rez-de-chaussée. Autre avancée, moins visible pour le moment, le projet d'hôtel 4 étoiles s'est précisé ces derniers mois. Cet établissement qui comprendra également un restaurant et un spa est nommé **Riverside**. Les travaux devraient débuter dans les semaines à venir.

LES ENJEUX

- > Rééquilibrer le développement de l'agglomération sur les deux rives.
- > Proposer un nouvelle offre de logement en cœur d'agglomération.
- > Faire de cette zone un lieu d'activité avec des entreprises, des commerces, un restaurant, des lieux de promenade...

LES CHIFFRES



LE TIGRE : PLUS GRAND PÔLE ÉVÉNEMENTIEL DE L'OISE



Le Pôle événementiel du Tigre

UNE RECONVERSION RÉUSSIE D'UN ANCIEN TERRAIN MILITAIRE

DES LAMPADAIRES SOLAIRES POUR UN ÉCLAIRAGE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PARKING

LOISIRS ET DIVERTISSEMENT DE PROXIMITÉ POUR LES HABITANTS DE L'ARC

Inauguré en janvier 2014, après 14 mois de travaux et un coût d'aménagement total de 4 millions d'euros, le Pôle événementiel Le Tigre accueille désormais concerts, spectacles, foires, salons et événements d'entreprises. Faire de cet ancien hangar militaire, situé sur les Hauts de Margny-lès-Compiègne, **la plus grande salle de l'Oise** était un choix audacieux et judicieux puisque pour sa première année d'exercice, Le Tigre a accueilli plus de 65 000 visiteurs.

Cette Société Publique Locale (SPL) est une structure financée par les villes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne et par l'Agglomération. **Un modèle économique tout à fait singulier** qui apporte souplesse et rigueur dans la gestion.

Implanté sur 70 000 m², avec une capacité d'accueil de 4 500 places debout et 2 100 assises, Le Tigre est le plus grand pôle événementiel de l'Oise. La modernité, la modularité et la diversité de ses équipements permettent l'organisation en intérieur et/ou extérieur de

tous types d'événements : concerts, foires, conventions, salons, congrès, séminaires, salle d'examens, concours, etc. À la pointe des technologies de communication, l'espace du Tigre est entièrement équipé et bénéficie de toutes les installations audiovisuelles. Les professionnels ont immédiatement trouvé dans Le Tigre un outil pratique et modulable pour y organiser des conventions d'entreprises, des salons et des foires.

La salle dispose aussi d'une scène rétractable qui peut s'ouvrir vers l'extérieur du bâtiment. Une caractéristique qui donne au Tigre la capacité de recevoir des **événements de taille majeure**, que l'Oise ne pouvait pas accueillir auparavant, tels que la prochaine Foire Exposition ou de grands festivals musicaux.

Pour ce premier exercice, **les résultats sont à la hauteur des espérances** de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).



La première édition de l'Imaginarium Festival en mai 2014 a attiré des pointures



COMUTEC est un forum étudiants-entreprises organisé par les élèves ingénieurs

LES CHIFFRES

UNE SALLE MODULABLE DE **2300** M²

1 PLATEFORME EXTÉRIEURE DE **6000** M²

UN TARMAC DE **8000** M²

ACTIVITÉ DU TIGRE EN 2014 :

19 CONCERTS / SPECTACLES

2 CIRQUES

8 LOCATIONS D'ESPACE
4 CONVENTIONS D'ENTREPRISES
4 SALONS, DONT **1** PRODUCTION

UN BÂTIMENT DE STOCKAGE DE **2100** M²

FRÉQUENTATION DU TIGRE EN 2014 :

CONCERTS, SPECTACLES, FESTIVALS **45000** >

CONVENTIONS D'ENTREPRISES **4500** >

FOIRES, SALONS, EXPOSITIONS **18000** >

FRÉQUENTATION TOTALE **= 67500**

LES ENJEUX

- > Développer une offre culturelle et de loisirs de proximité pour nos habitants.
- > Générer de l'activité indirecte (hébergeurs, restaurateurs, prestataires...).
- > Conforter les bons résultats de la première année.
- > Fidéliser les clients (entreprises, producteurs, associations...).
- > Réussir la reconversion d'un site militaire.
- > Offrir une attractivité et une visibilité extra-régionale à l'agglomération.

1

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES HABITANTS // > Les Muids

LE BASSIN DES MUIDS, UN SITE À DÉCOUVRIR

L'ARC a créé à Choisy-au-Bac un bassin de compensation et d'atténuation des crues qui permet de stocker un million de m³ d'eau et limite ainsi la montée des eaux en cas de crue sur l'Aisne. Après avoir été exploité comme carrière de sable par l'entreprise Lafarge jusqu'en 2012, le site est désormais équipé d'ouvrages hydrauliques qui permettent **l'écrêtement des crues**.

Les élus de l'Agglomération ont décidé de rendre le lieu propice à la **détente et aux loisirs** par le biais d'activités qui s'installeront au fur et à mesure de l'avancement du projet. De nombreux aménagements ont déjà été apportés au site au cours de l'année 2014 : le terrassement des digues, la réalisation des parkings, la réalisation d'un chemin pédestre et cyclable autour du bassin pour faciliter la promenade, les plantations des espaces verts, la pose des pontons de pêche dans le couloir de crue et la fermeture du site. Un parcours pédagogique sur l'environnement est en cours de réalisation avec des pontons d'observation pour la faune et la flore déjà en place. Des équipements complémentaires sont prévus : aire de pique-nique, pontons de modélisme et de mise à l'eau, kiosque, agrès de fitness.

En 2015, plusieurs types de travaux seront mis en œuvre : des travaux de sécurisation du site et d'hygiène avec la pose de poubelles et de panneaux signalétiques ; la réalisation d'un déversoir ou d'une vanne tubée pour éviter une rupture de digue entre le couloir de crue et le bassin en cas d'inondation ; l'automatisation des vannes qui servent à remplir et à vider le bassin.

Diverses associations sont intéressées par le site des Muids et souhaitent y proposer des activités. Les services de l'ARC étudient actuellement la faisabilité des projets. **Plusieurs manifestations** ont déjà eu lieu avec succès sur le site parmi lesquelles : les Foulées du Bassin, organisées par l'association La Cosacienne en septembre 2014, et une épreuve de natation en eau libre en juillet 2014.



Des démonstrations de canoë-Kayak ont été réalisées en septembre 2014



Les animaux ont élu domicile dans les zones aménagées

LES CHIFFRES

2700
PISCINES DE 25 M, C'EST
LA CAPACITÉ DU BASSIN
DES MUIDS

2

LE NOMBRE DE
MANIFESTATIONS QUI Y
ONT ÉTÉ ORGANISÉES



LES ENJEUX

- > Lutter contre les inondations.
- > Compenser la construction de remblais dans des zones d'activités inondables.
- > Offrir un espace de loisirs nautiques et terrestres.
- > Créer une zone de liaison eau-forêt pour les animaux.

Le bassin des Muids,
à Choisy-au-Bac



Jean Desessart

Maire de La Croix Saint Ouen, vice-président de l'ARC, président de la commission économie et tourisme, conseiller départemental

L'ARC bénéficie d'un territoire privilégié pour entreprendre et mène une politique de développement qui se traduit par des retombées très positives. Elle est devenue un pôle économique majeur de Picardie et le second de l'Oise. Sa priorité : favoriser l'emploi, à travers son engagement auprès des entreprises et grâce au développement de ses zones d'activités. Ces dernières comptent aujourd'hui plus de 17 000 emplois. Deux installations marquantes se sont concrétisées en 2014 : l'ouverture des centres de recherche et de développement de Bostik et Plastic Omnium (600 emplois). Sur les Hauts de Margny, le nouveau programme commercial viendra compléter l'implantation en cours de 9 entreprises. Un projet de 130 emplois va se concrétiser au Parc tertiaire et scientifique, à La Croix Saint Ouen, cette bonne nouvelle fait suite à l'extension voisine de Webhelp (avec 150 emplois à la clé). Enfin, le Biogis Center, sur les Rives de l'Oise, sera bientôt un atout majeur pour le développement de la chimie verte. Nous devons dès à présent préparer l'avenir, nous réfléchissons au renforcement et au développement de l'offre foncière au sein de notre territoire, afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.



Jean-Pierre Lebœuf

Maire de Saint-Jean-aux-Bois, vice-président de l'ARC, délégué au tourisme

Le tourisme c'est 7 % de l'activité économique de l'Oise, c'est 1 % de plus que l'activité automobile et c'est non délocalisable. Nous comprenons pourquoi l'ARC s'engage dans le développement de ce domaine, surtout quand nous connaissons les atouts de notre territoire. Nous travaillons sur plusieurs axes de développement. Tout d'abord le tourisme de Mémoire avec le centenaire de la Grande guerre, un projet de nouvelles salles à la clairière de l'Armistice avec un parcours scénographique, une salle polyvalente pouvant accueillir les scolaires. Le développement du tourisme d'affaires s'appuie sur les possibilités offertes par le Tigre. Cette venue d'entreprises sur les Hauts de Margny profite aussi à nos hébergeurs et à nos restaurateurs. Le tourisme culturel, avec les différentes manifestations organisées par le Palais, le musée de la Figurine, le musée Vivenel, la bibliothèque Saint-Corneille et le Festival des forêts... Le tourisme vert et fluvial, c'est 65 km de pistes cyclables au cœur de la forêt, 89 km de chemins de randonnée et la possibilité nouvelle de découvrir l'Oise depuis un bateau. Ce développement est permis par l'engagement de l'ARC et de l'Office de Tourisme, en relation avec celui de Pierrefonds, pour proposer de nouvelles offres et être plus présent auprès des médias et des réseaux sociaux.



Claude Dupront

Maire de Bienville, délégué de l'ARC au port de plaisance

Le Port de plaisance de Compiègne, situé 6 rue de l'Estacade, plus communément appelé "C.Y.C" (Compiègne Yacht Club), fait partie de la chaîne touristique du Compiégnois au même titre que les autres sites de la cité impériale. Son implantation lui confère un accès direct à la rivière Oise. Cette association de 108 adhérents, au sein de laquelle règne une atmosphère "bon enfant" et familiale, connaît un engouement en augmentation d'année en année. L'ARC a pris la compétence "Port de plaisance" depuis le 1^{er} janvier 2009, et m'en a confié la délégation afin d'assurer le lien entre le C.Y.C, représenté par son président, M. Patrice Paul, l'Agglomération de la Région de Compiègne et l'Office de tourisme. Il est à noter que le Port de plaisance a enregistré, pour 2014, 279 passages sous 19 pavillons différents. Ce constat permet d'apprécier l'attractivité du port compiégnois et, par ricochet, celle de notre patrimoine culturel et touristique. L'Agglomération met tout en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers. Longue vie au Port de plaisance !

DES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

2



2

DES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES // > N°1 pour l'accueil des entreprises



N°1 POUR L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le Parc tertiaire
et scientifique continue sa
croissance





Plastic Omnium et Bostik au Parc d'activité du Bois de Plaisance

Compiègne et son agglomération sont considérées par le magazine "L'Expansion" comme étant les plus favorables à l'accueil des entreprises (dans la catégorie de 70 000 à 100 000 habitants).

Reconnue nationalement pour l'accueil des entreprises, l'agglomération mérite cette réputation qui repose sur des éléments tangibles. Dans le Parc d'activités du Bois de Plaisance, deux centres de recherche et développement de dimension mondiale se sont implantés. Les sociétés Bostik et Plastic Omnium ont ainsi amené sur le site près de 600 emplois et une attractivité internationale avec la venue de leurs clients. Sur le Parc tertiaire et scientifique, l'essor se poursuit également avec l'extension de Webhelp (150 emplois), de nouvelles implantations (Hygie Santé, Cofely) et des constructions en cours (Ficogex et Saint-Gobain). Le pôle de développement des Hauts de Margny accueille, quant à lui, une série de PME qui viennent compléter un site doté d'un pôle événementiel et d'un projet ambitieux de parc commercial.

Cette attractivité repose sur l'aménagement de parcs d'activités permettant de proposer aux entreprises des implantations adaptées et très rapides. Cet atout fait souvent la différence dans un contexte concurrentiel.

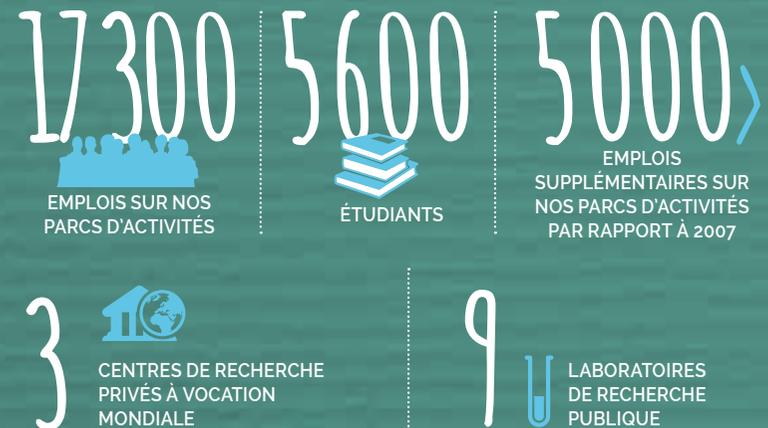
La situation géographique et l'accessibilité de l'agglomération sont également mises en avant. Elle sera renforcée en matière fluviale grâce au Canal Seine-Nord et au port fluvial de Longueil-Sainte-Marie.

La politique d'innovation de l'ARC est aussi une des raisons de ce succès. Elle passe par un soutien à des universités qui jouent parfaitement leur rôle d'ambassadrice à l'international. L'intercommunalité a ainsi participé au financement du nouveau centre d'innovation de l'UTC. Elle encourage également des projets structurants comme P.I.V.E.R.T. autour de la chimie verte.

LES ENJEUX

- > Poursuivre une dynamique positive autour de l'emploi.
- > Réduire les déplacements domicile-travail.
- > Favoriser le développement d'une large palette d'activités.
- > Offrir une image d'innovation valorisante du territoire.

LES CHIFFRES





Le Biogis Center

LE BIOGIS CENTER : UNE RÉFÉRENCE EUROPÉENNE

L'intercommunalité a misé de longue date sur une **politique de soutien à l'innovation**, c'est d'ailleurs une des clés d'une série de succès économiques.

La recherche prend encore davantage de sens quand elle est directement liée avec le monde des entreprises. Ce sera le cas avec le Biogis Center, dont la construction est en cours d'achèvement sur le Parc technologique des rives de l'Oise à Venette. Cette halle technologique est une structure unique dans le domaine de la chimie du végétal. Elle a pour vocation **d'accélérer le transfert des résultats de la recherche à l'industrie**, notamment dans le cadre de projets de maturation conduits par les industriels partenaires. Cette plateforme technologique entre dans le cadre du **projet P.I.V.E.R.T.** (Picardie Innovations Végétales, Enseignements et Recherches Technologiques). Ce bâtiment modulable et évolutif de 6 000 m² abrite : des zones de stockage et conditionnement de la biomasse, des ateliers pilotes, un laboratoire d'analyses et un showroom à la disposition des partenaires. Son activité est **de nature à attirer** de grands groupes industriels sur le site et éventuellement d'inciter les investisseurs à choisir le Compiégnois pour leur future implantation.

Le Biogis Center va permettre de favoriser la dynamique autour de notre écosystème local d'innovation. Il aura un rayonnement européen dans un secteur de la chimie du végétal qui est promis à **une forte croissance d'activité** (de 23 400 emplois en 2012, on devrait passer en France à 42 500 emplois en 2020, soit un chiffre presque doublé).



Le Biogis Center nouvellement implanté sur le Parc technologique des rives de l'Oise

LES CHIFFRES

[6 000 m²]

DE HALLE
TECHNOLOGIQUE

1 000

EMPLOIS POURRAIENT ÊTRE
CRÉÉS DANS LE COMPIÉGNOIS
(SUR LES 5 000 ATTENDUS)
AUTOUR DU PROJET P.I.V.E.R.T.

4 MILLIONS D'€

ONT ÉTÉ INVESTIS PAR
L'ARC DANS LE PROJET
P.I.V.E.R.T.

LES ENJEUX

- > Faire profiter aux industries locales partenaires d'un outil leur permettant d'avoir un temps d'avance.
- > Favoriser de nouveaux débouchés à nos filières agricoles.
- > Renforcer notre dynamique d'innovation et l'image qui y est associée.
- > Bénéficier de la vitrine internationale qu'offre cette plateforme inédite.



UNE PLATEFORME BÉNÉFIQUE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE



Ce projet a fait consensus entre les différentes collectivités locales, et pour cause, le port de Longueil-Sainte-Marie est considéré comme un atout majeur pour le Compiégnois et plus largement pour la vallée de l'Oise. Sur un terrain de 4 hectares, il constitue une plateforme dotée de tous les atouts nécessaires pour être **un site incontournable** de développement. Des bateaux y arrivent pour décharger des granulats et des conteneurs. Ces matériaux ou produits peuvent ensuite terminer leur trajet en camions depuis ce site voisin d'un échangeur de l'A1 et du CD 200.

Le transport fluvial **séduit les entrepreneurs locaux**, convaincus par l'intérêt économique

de cette solution. L'activité du port a débuté avec un exploitant pour la partie "granulats" (qui intéresse le secteur du BTP) et un exploitant pour la partie conteneurs (utilisable dans de nombreux domaines).

La perspective du **Canal Seine-Nord Europe** va permettre de réduire encore les coûts avec des convois plus grands. Ce canal va également offrir de nouveaux débouchés vers l'Europe du Nord. Par rapport à la concurrence, les entreprises locales bénéficient donc d'un atout à exploiter. De nombreux domaines sont concernés par cet outil : l'industrie, l'agro-alimentaire, la logistique ou le bâtiment et travaux publics.



LES CHIFFRES

4,2 Ha

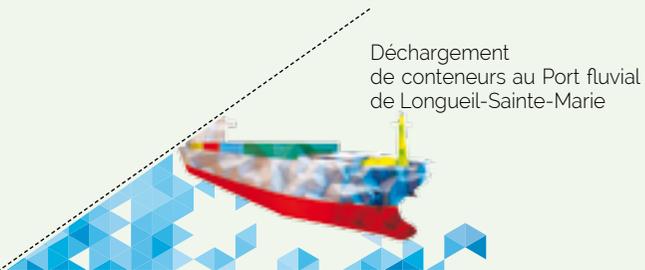
LA SUPERFICIE
DE LA PLATEFORME

190 M

LA LONGUEUR DU QUAI
POUR LES CONTENEURS

2000

EMPLOIS EXISTENT
DÉJÀ SUR LE PARC
DE PARIS-OISE



Déchargement
de conteneurs au Port fluvial
de Longueil-Sainte-Marie



27x

MOINS D'ÉNERGIE EST
CONSOMMÉE LORS DU MÊME
TRAJET EN BATEAU PLUTÔT
QU'EN CAMION

LES ENJEUX

- > Développer un mode de transport moins polluant.
- > Offrir une meilleure compétitivité à nos entreprises en réduisant leurs coûts de transport.
- > Faciliter le développement de nouveaux marchés vers l'Europe du Nord.
- > Donner l'opportunité de nouveaux marchés pour la filière logistique depuis la plateforme multimodale.

COMMERCE : UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ

L'ARC soutient le commerce de centre-ville et de centre-bourg à travers les fonds du **FISAC** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Il permet d'aider les commerces et les entreprises à se moderniser, à embellir leurs vitrines ou à réaliser des travaux d'accessibilité. Des **animations** sont également mises en place, à l'occasion des Fêtes de fin d'année (avec une voiture à gagner) ou de la Semaine du goût. Des **actions de communication et de promotion** sont également menées en partenariat avec les associations : chèques cadeaux, coupons de réduction ou publicité.

L'attractivité commerciale de notre territoire passe également par un **pôle commercial** freinant l'évasion des consommateurs vers des zones éloignées. En ce sens, l'année 2014 a été marquée par le lancement du **projet Sirius**. Le concept est fondé sur un ensemble commercial harmonieux et homogène de 38 000 m² dont la qualité se révèle grâce à sa

forme circulaire. Les flux sont facilités, puisqu'on se garera une seule fois avant de faire le tour à pieds des enseignes, toutes visibles depuis le centre du parking. Le projet propose un concept centré sur la famille, d'où la création d'équipements ludiques et de détente. Le parc commercial, complémentaire des autres pôles commerciaux (les centres-villes et de Jaux-Venette notamment), comprendra en 2017 une vingtaine d'enseignes (équipement de la maison, bricolage, décoration, jouets...) et un hypermarché.

Attirer des clients sur les Hauts de Margny **profitera à l'activité commerciale de l'ensemble du Compiégnois**, notamment au sein d'un triangle de consommation : centre d'agglomération - Hauts de Margny - Jaux-Venette (ces trois sites étant proches les uns des autres).



Projet de centre
commercial
Sirius
sur les Hauts
de Margny



LES ENJEUX

- > Soutenir le commerce local à travers des aides et des animations.
- > Renforcer l'attractivité avec un parc commercial complémentaire des autres pôles.
- > Réduire les déplacements en favorisant une large offre commerciale à proximité.

LES CHIFFRES

200  MAGASINS ADHÉRENT
À L'OPÉRATION
CHÈQUES CADEAUX

+410
DE DIAGNOSTICS
ACCESSIBILITÉ
RÉALISÉS DANS LES
COMMERCES DE
L'AGGLOMÉRATION

| 38 000 m² |

DE SURFACE DE VENTE DANS LE FUTUR
PARC COMMERCIAL

500 EMPLOIS
ATTENDUS SUR
LE FUTUR PARC
COMMERCIAL

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-EN-CHASTRES, THÉÂTRE DE VERDURE

En plein cœur de la forêt de Compiègne, sur la commune de Vieux-Moulin, l'abbaye de Saint-Pierre-en-Chastres a été démantelée en partie lors de la Révolution française. Il en reste des murs extérieurs, les ruines de l'église, un souterrain et le logis de l'abbé (daté du XVII^e siècle) devenu maison forestière de l'Office National des Forêts (ONF).

Convaincue que cette pièce importante du patrimoine de la région méritait d'être protégée, restaurée et animée, l'Agglomération de la Région de Compiègne a proposé de **réhabiliter le bâtiment et d'aménager le site, pour les ouvrir au public.**

L'ARC a mis en place **un plan de sauvetage** et a signé avec l'ONF, en décembre 2014, **une convention de mise à disposition** pour une durée de 32 ans. Parallèlement les travaux ont avancé grâce au travail de **l'association d'insertion "Un château pour l'emploi"**. Les travaux de rénovation de la toiture ont été achevés. Pour le bâtiment, il reste à réaliser les travaux suivants : confortation de l'oriel, rénovation des huisseries et rénovation intérieure.

Une des dimensions du projet est la création, sur le site de l'église de l'ancienne Abbaye, d'un **théâtre de verdure** destiné à accueillir des manifestations, notamment les concerts du Festival des forêts et des activités pédagogiques réalisées de mars à juin au profit des publics scolaires, dont des jeunes handicapés.

À l'issue de cette première tranche, le théâtre sera néanmoins en état d'accueillir le public et de fonctionner grâce à des **aménagements provisoires**. Les travaux du théâtre de verdure seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Festival des forêts. Le cabinet ARVAL a établi un planning prévisionnel. L'objectif est que le théâtre de verdure puisse être inauguré par la soirée d'ouverture du Festival des forêts 2016.



La maison forestière



Les ruines de l'abbaye

LES CHIFFRES

22 PERSONNES ONT
INTÉGRÉ LE CHANTIER
D'INSERTION DE SAINT-
PIERRE-EN-CHASTRES,
2 SONT SORTIES
EN CDI
10 EN FORMATION
OU EMPLOI DE
TRANSITION

L'ANNÉE
DES CÉLESTINS
SUR LE SITE 1308
660 M² SURFACE
REPRISE DE
LA TOITURE

200 M² AU SOL ET 15 M DE
HAUT, C'EST LA
TAILLE DU PAVILLON
PRINCIPAL COMPOSÉ
DE 5 NIVEAUX



LES ENJEUX

- > Créer un nouveau pôle d'attraction culturel, artistique, historique et touristique.
- > Confier un chantier d'insertion à l'association "Un château pour l'emploi" (16 ouvriers en formation pour 6 mois renouvelables).
- > Faire intervenir des entreprises locales sur le chantier.
- > Proposer le site au Festival des forêts pour des projets artistiques et pédagogiques.

Le superbe écrin de la forêt offre un charme particulier au site





Éric Bertrand

Maire d'Armancourt, vice-président de l'ARC, délégué à la gestion unique de l'eau

potable du creusement de l'Oise dans le cadre du canal Seine-Nord. Nous avons défini la sécurisation de la distribution de l'eau potable pour alimenter sereinement nos communes. Nous profitons de cette réorganisation pour lancer une concertation avec nos 16 communes, dans le but de confier à l'ARC la compétence distribution de l'eau en 2016. L'eau est notre richesse, nous sommes tous acteurs de sa protection.

Cette année s'est inscrite dans la continuité des actions lancées lors du dernier mandat. Les projets avancent, les résultats sont présents, comme par exemple la reconquête des masses d'eau. Ainsi, l'Agence de l'eau note que la rivière Oise est passée d'un état qualitatif médiocre à bon. Cela me conforte dans la lutte pour un environnement propre. Les réunions avec les professionnels du monde agricole montrent que nous avons les mêmes objectifs. Les analyses des sols permettent d'ajuster précisément la dose de nitrate nécessaire à la croissance de la plante. Le matériel et les bonnes pratiques de culture réduisent les pollutions des nappes. Mon équipe à l'ARC fait un travail remarquable. Nous modélisons les flux des masses d'eau pour définir les incidences sur le captage d'eau



Évelyne Le Chapellier

Maire de Le Meux, déléguée de l'ARC au Plan Climat-Énergie Territorial

Le Plan Climat-Énergie Territorial est un enjeu majeur pour l'ARC. C'est un projet de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire au niveau européen et au niveau national (avec l'objectif de diviser les émissions par 4 d'ici 2050). La collectivité s'engage dans cette démarche avec la volonté d'être exemplaire. Nous menons un certain nombre d'actions, qui nous ont permis d'être lauréats de l'appel à projets national "Territoires énergie positive pour la croissance verte". Dans ce cadre, l'ARC s'engage par exemple à créer un réseau de chaleur utilisant la chaleur des tuyaux d'eaux usées ou à développer l'utilisation du vélo et des transports collectifs.

Cet engagement de la collectivité n'aura un réel impact que s'il est partagé par les acteurs du territoire : entreprises industrielles, PME, professionnels du bâtiment, habitants... Pour être incitatifs, nous valorisons des exemples transposables. Oui, œuvrer pour le climat et faire des économies d'énergie c'est possible à notre échelle, Soyez-en convaincus !



Jean-Noël Guesnier

Maire de Choisy-au-Bac, vice-président de l'ARC, président de la commission environnement et risques majeurs

40%. Le dossier d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en vue de la création d'un écopole SITA sur la friche industrielle "Continental" a été très étudié et s'est vu refoulé devant les zones d'ombre qu'il comportait. Enfin, notre dossier a été l'un des 200 retenus lors de l'appel à projets national "Territoires à énergie positive pour la croissance verte". Nous percevons ainsi un financement complémentaire pour nos actions réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Vice-président de la commission de l'équipement depuis 2001, je préside la commission de l'environnement et des risques majeurs depuis ma réélection en mars 2014. Dès mon arrivée, la collecte des déchets ménagers a été remaniée. Grâce à la compréhension des habitants, elle a été efficacement mise en place, engendrant ainsi des économies. Sur notre territoire en pleine mutation écologique et dans le contexte du défi climatique, il est important d'allier la gestion des risques à notre dynamique de développement. Nous sommes ainsi des acteurs déterminés dans l'élaboration des documents réglementaires. Il a également fallu s'adapter à la réforme territoriale et participer activement à la fusion des syndicats d'électricité et de gestion de l'eau potable. Le Canal Seine-Nord, grand projet d'intérêt écologique, a reçu une approbation de l'Europe pour un financement à



Nicolas Leday

Adjoint au Maire de Compiègne,
vice-président de l'ARC, président de la
commission transports et mobilité

En 1975, Jean Legendre a eu cette idée géniale de mettre en place un service de bus gratuits à Compiègne. Après 40 ans, cette particularité n'a de cesse d'étonner les nouveaux habitants de notre agglomération. Cette opportunité de déplacement s'est ancrée dans les habitudes de nos concitoyens. J'en veux pour preuve notre fierté d'avoir le réseau le plus fréquenté de France pour des agglomérations de taille comparable, soit 5 millions de personnes transportées par an. Ces résultats pour notre service intercommunal, ne reposent pas uniquement sur la gratuité. Nous nous efforçons toujours d'améliorer le réseau, toujours à l'écoute des principales demandes et en adaptant nos horaires aux dessertes de trains et nos circuits aux nouveaux aménagements.

Cette gratuité pour nos bus et nos cars scolaires est en grande partie financée par les entreprises, via le Versement Transports. En retour, nous menons des actions spécifiques auprès des entreprises depuis plusieurs mois. Nous les accompagnons, nous les conseillons, pour faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés. Cette démarche s'est concrétisée notamment par le premier Plan de Déplacement d'Entreprise que j'ai signé avec le groupe La Poste.

3

DES ACTIONS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



TRANSPORTS ET MOBILITÉ : ENCOURAGER LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS

Suite à la nouvelle organisation des transports gratuits de l'ARC mise en place dès juillet 2013, des améliorations ont été apportées en 2014 au service des TIC, dans le souci d'**une plus grande qualité de service** et toujours avec la volonté de développer **les modes de déplacement alternatifs** pour les trajets domicile-travail.

La ligne 2, qui dessert depuis la gare la zone commerciale de Jaux-Venette, a ainsi été dotée d'un **service Express**. De même, suite à l'implantation de nouvelles entreprises (Plastic Omnium et Bostik) sur le territoire de l'agglomération, **la desserte du Parc d'activités du Bois de Plaisance a été largement renforcée** avec 15 services par jour.

En 2014, l'ARC a proposé aux employeurs de l'agglomération **des animations et conseils en mobilité** avec l'appui d'Oise Mobilité, le but étant d'améliorer les conditions de déplacement de leurs salariés et de favoriser des modes alternatifs à la voiture. Une trentaine de sociétés ont montré leur intérêt pour cette démarche qui permet de trouver des solutions adaptées à chaque entité : amélioration de la desserte en bus, création ou déplacement d'un arrêt AlloTIC, création d'un espace de covoiturage sur www.oise-mobilite.fr, location de VéloTIC ou aménagement d'un parking à vélos par l'entreprise. À cet effet, un conseiller en mobilité, recruté en partenariat avec le SMTCO, est à la disposition des employeurs pour les accompagner gratuitement dans leurs réflexions et la mise en place de plans de déplacement. Lien permanent entre la collectivité et les entreprises, son rôle est de promouvoir les services existants (TIC, AlloTIC, VéloTIC, covoiturage) tant auprès des sociétés que de leurs salariés.

À noter que le service **VéloTIC** (location et stationnement de vélos) qui bénéficie d'un local près de la gare depuis mars 2014, connaît un vif succès puisque plus de 650 contrats de location ont été signés et déjà été signés et les 100 VéloTIC mis à disposition sont aujourd'hui loués en permanence.



Les VéloTIC ont un grand succès



Les bus sont gratuits depuis 40 ans

LES CHIFFRES

LE SERVICE DES TIC,
C'EST PLUS DE
5 MILLIONS
DE VOYAGES CHAQUE
ANNÉE

1643
ÉLÈVES TRANSPORTÉS
CHAQUE JOUR DANS
LES CARS TIC

VÉLOTIC
650
CONTRATS
DE LOCATION
SIGNÉS EN
1 AN ET DEMI

ALLOTIC
25 000
PERSONNES
TRANSPORTÉES
EN 2014

TAXE VERSEMENT TRANSPORT
4,3 MILLIONS
D'€

COLLECTÉS PAR AN AUPRÈS
DES ENTREPRISES DE PLUS
DE 9 SALARIÉS

LES ENJEUX

- > Favoriser les modes de déplacement collectifs ou écologiques au sein de l'ARC, notamment pour les trajets domicile-travail.
- > Réduire considérablement les gaz à effet de serre.
- > Permettre une circulation fluide en centre-ville et sur les zones d'activités de l'agglomération.



LE CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL FAIT DÉJÀ SES PREUVES

Le mur d'écrans est
pilote par des
opérateurs formés



LES CHIFFRES

112

CAMÉRAS À L'OUVERTURE
RÉPARTIES DANS 5 COMMUNES,
SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ET
SITES SENSIBLES DE L'ARC

500 000 €

ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA
RÉFECTION DU BÂTIMENT,
DONT LES LOCAUX DU CSI

280 000 €

POUR LES ÉQUIPEMENTS
ET LA MISE EN ŒUVRE
DU CSI

290 000 €

POUR L'EXPLOITATION
DU CSI

40 %

DU COÛT DES ÉQUIPEMENTS
ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS
PAR L'ÉTAT



Le Centre de Supervision Intercommunal (CSI), localisé sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny, est opérationnel depuis le 20 décembre 2014. Un **dispositif précurseur** qui regroupe le visionnage des images de plusieurs communes.

Ce nouvel outil de supervision à échelle intercommunale gère **112 caméras** réparties dans les cinq communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne qui ont rejoint le dispositif : 43 caméras à Compiègne, 13 à Clairoix, 12 à La Croix Saint Ouen, 9 à Margny-lès-Compiègne, 6 à Jaux, auxquelles il faut ajouter 29 caméras installées sur des terrains appartenant à l'ARC (Hauts de Margny, Bois de Plaisance...). Une équipe de **cinq opérateurs**, tous spécifiquement formés, visionne en permanence, **24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et en direct**, les images projetées sur un mur d'une quinzaine d'écrans. Le matériel high-tech permet en cas de délits ou de comportements à risques, d'alerter immédiatement les forces de l'ordre, que ce soit en zone police ou en zone gendarmerie.

Si l'objectif premier du CSI est d'avoir un **effet dissuasif, de prévenir et d'anticiper les actes de délinquance**, cet outil permet aussi **aux policiers d'être assistés en direct** dans leur travail, notamment lors de leurs interventions sur le terrain, et **aide à résoudre de nombreuses enquêtes judiciaires**. Un dispositif qui s'avère efficace pour combattre délits et méfaits et qui n'est utilisé que sous le contrôle des autorités judiciaires et dans le respect des libertés individuelles. Les images archivées pendant 15 jours, pour pouvoir être mises à disposition de la justice, sont ensuite effacées.

Les investissements liés à la mise en place du CSI sont assurés par l'ARC, chaque commune ayant à sa charge l'installation des caméras sur son propre territoire. Les coûts d'exploitation (personnel, maintenance, fluides...) sont répartis proportionnellement en fonction du nombre de caméras sur chaque territoire.

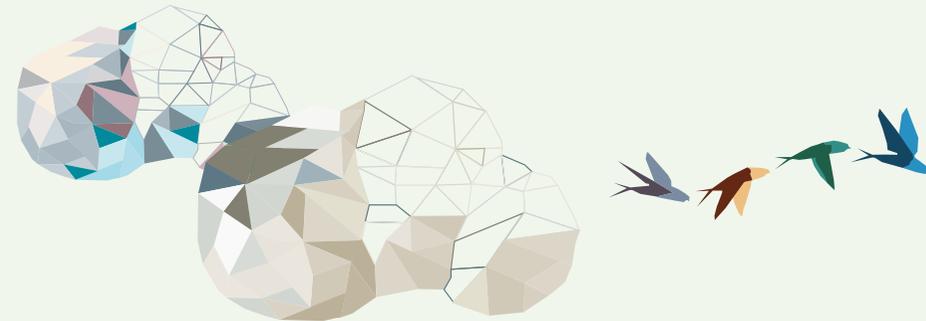
LES ENJEUX

- > Avoir un effet dissuasif pour prévenir les actes de délinquance.
- > Aider les policiers sur le terrain et dans le cadre des enquêtes judiciaires.
- > Mettre en place une mutualisation des moyens humains et matériels pour pouvoir se doter d'un outil pouvant accueillir à terme 500 caméras et élargir ainsi le dispositif à d'autres communes de l'ARC.
- > Offrir la possibilité aux communes de l'agglomération, déjà dotées de la fibre optique, de bénéficier de prestations mutualisées plus performantes en matière de téléphonie, de stockage des données, d'accès Internet,... tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

LE TRI DES DÉCHETS EST SIMPLIFIÉ

L'intercommunalité agit au quotidien en apportant des services à la population. Elle est ainsi compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, un dispositif qui a été, depuis septembre 2014, simplifié afin que chacun soit gagnant. Les habitants ont ainsi vu leur **tri facilité au quotidien**.

Le nouveau marché de collecte des déchets mis en œuvre au 1^{er} septembre 2014 a pour objectif prioritaire de garantir la qualité du service proposé aux habitants de l'agglomération. La collecte sélective des déchets est passée en monoflux. Ainsi le tri des emballages (plastique, carton, métal) et celui des journaux-magazines-papiers ont été regroupés. Tous les déchets triés vont désormais dans un seul compartiment du camion de collecte. Cette



évolution est liée aux **nouvelles technologies** utilisées par le centre de tri de Villers-Saint-Paul, géré par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO). Grâce au crible balistique, les produits sont séparés par densité puis dirigés vers des trieurs optiques qui permettent d'obtenir une valorisation optimale des matières déjà couramment recyclées et de trier de nouveaux matériaux (barquettes alimentaires, pots de yaourt ou encore films plastiques). Pour les habitants, le tri est facilité et le nombre de poubelles réduit puisqu'il suffit désormais de rassembler les déchets triés dans une seule et même poubelle. De plus, **une seule collecte sélective par semaine** (au lieu de deux auparavant) est désormais nécessaire sur l'ensemble des communes de l'agglomération.



LES CHIFFRES
EN 2014

21 708 TONNES
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
COLLECTÉES

3 314 TONNES
DE DÉCHETS
TRIÉS

L'ARC est passée au monoflux en septembre 2014



+30%

DE DÉCHETS
COLLECTÉS, DE
SEPTEMBRE À
DÉCEMBRE 2014



par rapport à 2013 sur la même période

LES ENJEUX

PLUS DE TRI, C'EST PLUS D'ÉCONOMIES !

- > Augmenter le volume de déchets triés pour optimiser les tonnages de déchets recyclables et réduire le volume d'ordures ménagères.
- > Améliorer la qualité du tri pour réduire les refus de tri qui sont un coût pour la collectivité.
- > Stabiliser, voire diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est passé de 9 à 7,5 % entre 2006 et 2014.
- > Créer des emplois générés par les activités de recyclage et de valorisation des déchets.
- > Contribuer à la préservation de la planète.

L'EAU, UNE RESSOURCE NATURELLE À PRÉSERVER



La préservation de la ressource en eau est aujourd'hui un enjeu majeur, c'est pourquoi l'ARC a mis en œuvre un plan d'action, notamment auprès des agriculteurs et des particuliers, pour favoriser l'utilisation de solutions alternatives aux produits phytosanitaires et protéger ainsi les ressources en eau, et notamment les captages d'eau potable.

32



Le captage de Baugy



LES AGRICULTEURS LIMITENT L'UTILISATION DES PESTICIDES

Les captages d'eau potable de l'ARC étant situés sur des secteurs de terres agricoles, il était primordial d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles en vue de limiter l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement et la santé, et de préserver ainsi la qualité de l'eau. Les **Mesures Agro-Environnementales (MAE)**, engagées depuis 2009 en lien avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et en partenariat avec la Chambre d'agriculture, se poursuivent. 50% des surfaces agricoles situées sur l'aire d'alimentation des captages de Baugy et de l'Hospice, soit 12 340 ha, font aujourd'hui l'objet d'un conventionnement qui encourage les agriculteurs à réduire entre 30 et 50 % leur utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

En 2014, un **conseil agricole individualisé** sur la gestion de la fertilisation azotée a été mis en place afin de limiter la concentration de nitrates sur les bassins d'alimentation des captages. 99 agriculteurs ont signé le **contrat "Azote"**, un accompagnement technique sur trois ans pour utiliser l'azote de manière raisonnée en ajustant les doses apportées aux cultures, et ce en fonction des prélèvements effectués dans le sol en entrée et sortie d'hiver.





Ces différentes mesures sont accompagnées techniquement et financièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie. **Depuis 6 ans, plus de 5,5 millions d'euros ont ainsi été versés aux agriculteurs** en contrepartie de la limitation de l'utilisation de pesticides.

LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

C'est pour assurer la continuité de la fourniture d'eau potable en cas d'incident sur un des deux captages que l'ARC a établi un Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP). En 2014, la maîtrise d'œuvre des travaux du SDAEP a été choisie. La partie étude (phase préparation des travaux, avant-projet, projet) a donc démarré pour un lancement des travaux prévu en 2016.

Ce SDAEP va permettre de **sectoriser la distribution d'eau** sur Margny, Compiègne, Venette, de créer une **station de reprise et un réservoir** à La Croix Saint Ouen sur le secteur du captage de l'Hospice, ainsi qu'un **réservoir de secours** entre différents syndicats des eaux pour les communes de Longueil-Sainte-Marie, La Croix Saint Ouen et Bienville. Il **renforcera également la production** du captage des Hospices pour limiter les prélèvements sur le captage de Baugy et **protéger** ainsi la vallée de l'Aronde en cas de sécheresse.

LES ENJEUX

- > Favoriser l'utilisation de solutions alternatives aux produits phytosanitaires.
- > Protéger les ressources en eau et notamment les captages d'eau potable.
- > Tendre vers l'objectif "zéro phyto" sur le territoire de l'ARC.
- > Bénéficier d'une eau potable de qualité.

LES CHIFFRES

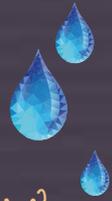
1260 M³/HEURE

C'EST LA CAPACITÉ MAXIMALE DE POMPAGE DES DEUX STATIONS

100 

AGRICULTEURS ONT PRIS DES ENGAGEMENTS POUR RÉDUIRE LEUR UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'ARC A PRODUIT

3400 000 M³ 

D'EAU POTABLE EN 2014

30 

JARDINIERS ONT SUIVI LA FORMATION À L'ÉCO-JARDINAGE



Éric de Valroger

Maire-adjoint de Compiègne,
vice-président de l'ARC, président de la
commission information et communication,
vice-président du Conseil départemental

de communication modernes et à de nouveaux supports, avec notamment l'utilisation des réseaux sociaux et de vidéos. Ces évolutions sont nécessaires pour intéresser le plus grand nombre à la vie de notre agglomération, dans toute sa diversité et sa richesse.

Notre politique de communication ne repose pas sur un affichage excessif de nos actions et de nos élus, mais sur une volonté d'informer et de valoriser les acteurs de notre territoire. La meilleure illustration est sans doute la Fête des associations, organisée à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit d'un événement très populaire, où nos structures associatives viennent promouvoir leurs activités. Dans un autre domaine, nous sommes présents aux côtés des sociétés pour valoriser leurs implantations sur nos zones d'activités. Régulièrement, sur nos supports, nous faisons la part belle à nos entreprises, aux initiatives locales ou à des sujets au cœur du quotidien de nos habitants : le logement, les transports, la collecte des déchets... Nous cherchons à privilégier des informations claires, courtes et illustrées. En somme, nous nous adaptons aux modes



Jean-Claude Chireux

Maire de Jonquières,
délégué de l'ARC à la qualité des espaces verts
communautaires

Au cœur de la forêt domaniale, à 10 minutes de l'autoroute la plus fréquentée d'Europe, l'Agglomération de la Région de Compiègne est aussi un territoire qui séduit les entrepreneurs. Bien sûr, la qualité des espaces verts qui environnent les abords des entreprises n'y est pas étrangère pour ceux qui cherchent à implanter leur activité dans le Compiégnois.

C'est donc tout naturellement que l'ARC a fait le choix d'apporter une vigilance particulière au traitement des espaces verts communautaires. Tout d'abord par une reconquête des espaces minéraux par des espaces verts, mais aussi en développant la gestion différenciée respectueuse de la nature et de l'homme. Ainsi, ronds-points d'entrées d'agglomération, quartiers d'habitations ou encore zones d'activités sont traités avec une attention toute particulière. Même les aménagements, apparemment les plus techniques, peuvent devenir des lieux de promenade, de développement de la faune et de la flore comme le Bassin de rétention des crues à Choisy-au-Bac, dernier exemple d'un aménagement raisonné et concerté.



Pascal Seret

Maire de Lachelle, délégué de l'ARC
à l'offre de services mutualisés aux
communes

consultation régulière des commissions, ou mission spécifique, comme celle que je préside sur l'identification des besoins de mutualisation des communes, ont permis de redéfinir l'équilibre institutionnel. Pour les fonctionnaires il s'agit aussi d'appréhender différemment leurs activités quotidiennes, avec la recherche d'un service public toujours plus performant. Enfin, un schéma de mutualisation est en cours d'étude. Il touchera l'ensemble des communes de l'ARC. Nous nous attacherons alors à rester pragmatiques et à respecter l'identité de chaque commune. Comme vous le voyez, les perspectives que nous ouvrent la mutualisation sont variées et ambitieuses.

En décembre 2010, puis en janvier 2014, le législateur a modifié le code général des collectivités territoriales. Cette réforme incite les territoires à mettre en commun leurs services pour plus d'efficacité. La mutualisation était née.

Maires de petites ou grandes communes, nous avons tous les mêmes objectifs. Nous voulons améliorer la qualité du service public, maîtriser nos dépenses tout en restant proches des préoccupations de nos habitants. En la matière, la mutualisation devient une démarche intéressante car elle nous oblige à repenser notre modèle de développement, à clarifier nos objectifs politiques et à nous organiser de façon différente.

La gouvernance de l'Agglomération a d'ailleurs été profondément modernisée lors des dernières élections. Collège des Maires, réunion des vice-présidents,



Jean-Claude Granier

Maire de Saint-Sauveur,
vice-président de l'ARC, président
de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) de l'ARC traite des marchés publics dans des domaines variés concernant principalement l'environnement, l'économie, l'habitat et la sécurité.

Elle examine les candidatures et intervient dans le choix des offres donc dans l'attribution des marchés.

Son action a porté, entre autres, en 2014, sur le nouveau marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers, les travaux et l'équipement du Centre de Supervision Intercommunal, les études pour le futur quartier des Sablons (ex 25^e RGA) ou encore l'étude pour le réaménagement du quartier de la gare. On étudie donc aussi bien des dossiers liés au quotidien des habitants que des dossiers relatifs à de grands projets à longue échéance.

Telles sont les missions transversales de notre commission, qui contribue pleinement au bon fonctionnement de l'intercommunalité.

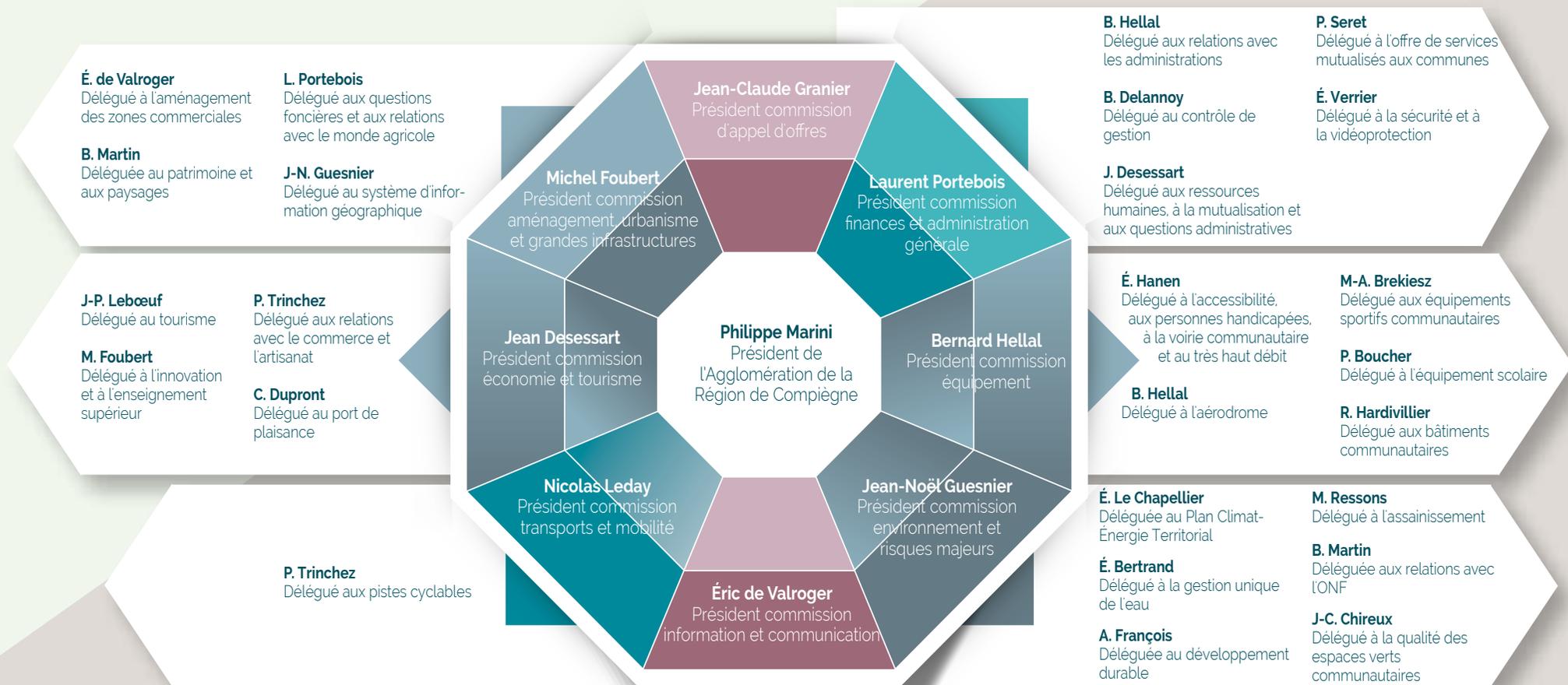
4

LE FONCTIONNEMENT DE L'ARC





LES ÉLUS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION EN 2015





ARMANCOURT

Éric Bertrand
Vice-président de l'ARC**Brigitte Cugnet-Wattelet**
Suppléante

BIENVILLE

Claude Dupront**Patrick Leroux**
Suppléant

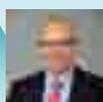
CHOISY-AU-BAC

Jean-Noël Guesnier
Vice-président de l'ARC**Thérèse-Marie Lamarche**

CLAIROIX

Laurent Portebois
Vice-président de l'ARC**Emmanuel Guesnier**
Suppléant

COMPIÈGNE

Philippe Marini
Président de l'ARC**Michel Foubert**
Vice-président de l'ARC**Éric Verrier****Joël Dupuy de Méry****Philippe Trinchez****Christian Tellier****Solange Dumay****Arielle François****Sophie Schwarz****Marie-Pierre Degage****Dominique Renard****Évelyse Guyot****Jean-Marc Branche****Éric de Valroger**
Vice-président de l'ARC
Conseiller départemental**Nicolas Leday**
Vice-président de l'ARC**Marc-Antoine Brekiesz****Éric Hanen****Anne Koerber****Sandrine de Figueiredo**
Conseillère départementale**Sylvie Oger-Dugat****Marie-Christine Legros****Françoise Trousselle****Richard Valente**

JANVILLE

Philippe Boucher**Corinne Carlier**
Suppléante

JAUX

Robert Hardivillier**Michel Jeannerot**
Suppléant

LES ÉLUS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION EN 2015



JONQUIÈRES

Jean-Claude Chireux



Alain Dannel
Suppléant



LACHELLE

Pascal Seret



Xavier Louvet
Suppléant



LA CROIX SAINT OUEN

Jean Desessart

Vice-président de l'ARC
Conseiller départemental



Jacqueline Ferradini



David Guérin



LE MEUX

Évelyne Le Chapelier



Florence Blanc
Suppléante



MARGNY-
LÈS-COMPIÈGNE

Bernard Hellal

1^{er} vice-président de l'ARC



Astrid Choisne



Georges Diab



Marc Ressons



Xavier Gérard



Rachida El Amrani



SAINT-JEAN-AUX-BOIS

Jean-Pierre Leboeuf

Vice-président de l'ARC



Philippe Luisin
Suppléant



SAINT-SAUVEUR

Jean-Claude Granier

Vice-président de l'ARC



Yves Dambrine
Suppléant



VENETTE

Bernard Delannoy



Sylvie Lemonnier Morel



VIEUX-MOULIN

Béatrice Martin



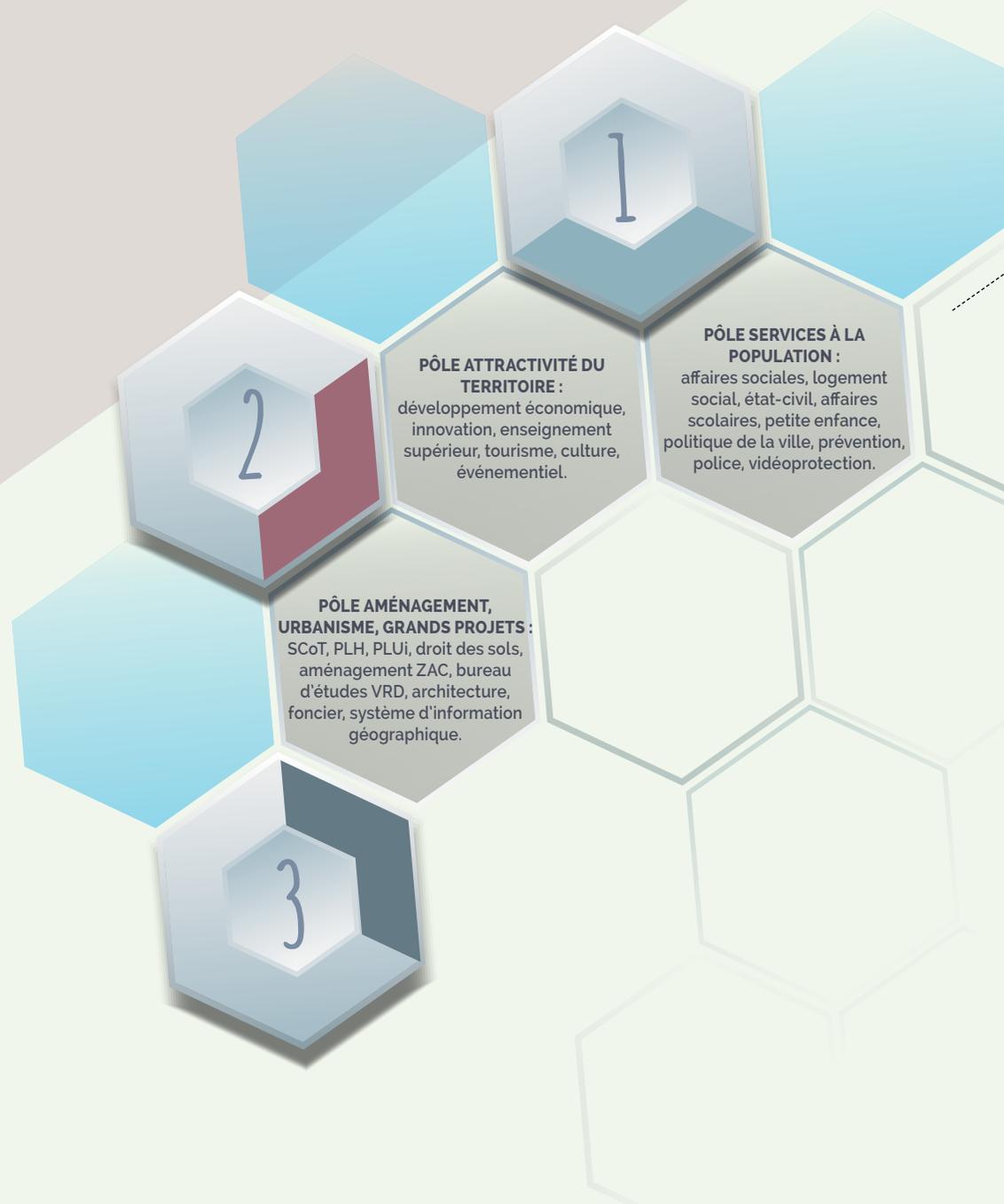
Erwan Baudimant
Suppléant

LES PREMIÈRES ÉTAPES DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Les lois de décembre 2010 et janvier 2014 ont modifié le code général des collectivités territoriales et obligent les intercommunalités à élaborer des schémas de mutualisation. La mutualisation est une notion qui s'exprime dans différents domaines et qui pousse les collectivités à appréhender leur développement à l'échelle du territoire. La volonté du législateur est donc bien de mettre en place des stratégies à plus grande échelle. À l'instar des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), des SCoT intercommunaux, la mutualisation des équipes se met progressivement en place. Le schéma de mutualisation n'est d'ailleurs pas qu'une organisation nouvelle des services, c'est surtout la traduction d'un élan, d'un projet politique fort pour le territoire.

L'aspect financier n'est pas, non plus, négligeable car la dotation globale de fonctionnement (DGF), en baisse constante depuis 4 ans, sera alors attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services, précisé par un décret en Conseil d'État. **Il faut alors gérer ce paradoxe de la baisse des dotations avec l'attente toujours plus importante de la part des citoyens de plus de service public avec une fiscalité stable. Il nous faudra alors être inventifs et encore plus performants pour répondre à ces exigences.**

Enfin, les services de l'ARC et de la ville de Compiègne se sont mutualisés en octobre 2014 autour de 6 pôles de compétences. Le Schéma de mutualisation devrait ensuite conforter cette démarche avec de nouveaux services partagés aux 16 communes, la mise à disposition de matériel, et peut-être le transfert de compétences.



6 PÔLES DE COMPÉTENCE

4

**PÔLE FINANCE ET
ADMINISTRATION :**
finances, conseil de gestion,
ressources humaines, affaires
juridiques, administration
générale, commande publique,
systèmes d'information,
moyens généraux.

**PÔLE ESPACES
URBAINS, PATRIMOINE ET
DÉPLACEMENTS :**
voirie, espaces verts, éclairage
public, centre technique
municipal, entretien du
patrimoine bâti, transports et
mobilité, équipements
sportifs.

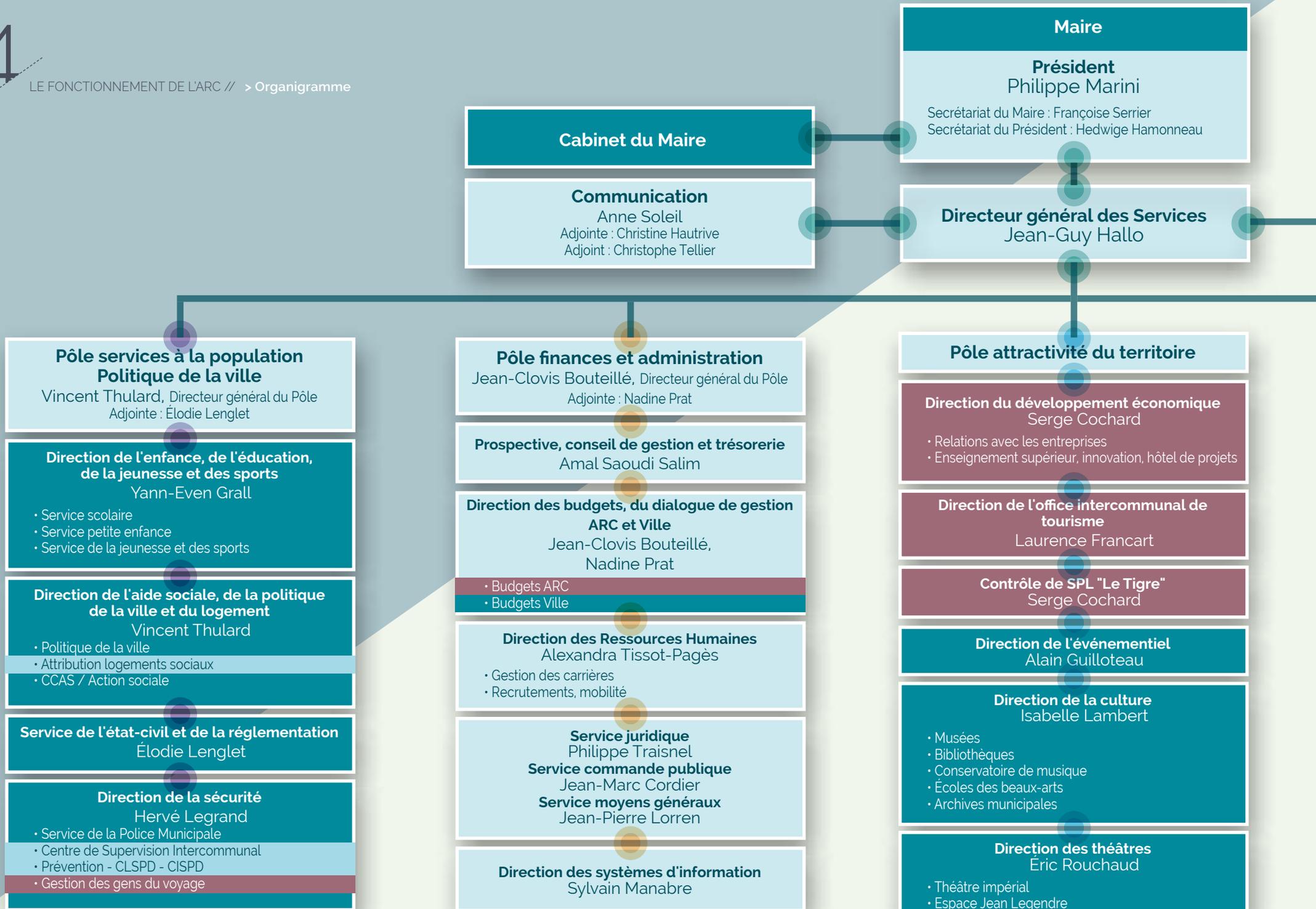
**PÔLE DÉVELOPPEMENT
DURABLE :**
politique de développement
durable, eau et
assainissement, déchets,
chauffage urbain, Plan Climat-
Énergie Territorial, risques
majeurs.

5

6

LES ENJEUX

- > Améliorer la qualité du service à la population.
- > Apporter aux communes une réelle maîtrise dans la gestion technique de leurs dossiers, dans un souci constant d'équité territoriale et de respect de l'identité communale.
- > Rechercher une plus grande efficacité dans l'action des services.
- > Mieux valoriser et reconnaître les compétences des agents.
- > Optimiser les coûts.



L'ORGANIGRAMME MUTUALISÉ DES SERVICES DE L'ARC ET DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

- Services mutualisés
- Services compétence Ville de Compiègne
- Services compétence ARC

**Chargé de mission auprès
du Directeur général des Services**
Bernard Lacroix

Pôle aménagement urbanisme grands projets

Jérôme Allioux, Directeur général du Pôle
Adjointe : Sandrine Brière

Direction des Droits des sols

Brigitte Cordier

Direction de l'aménagement et des grands projets

Jérôme Allioux

- Aménagement et grands projets
- Urbanisme
- Études d'infrastructures
- Architecture
- Système d'Information Géographique (SIG)

Direction du Foncier

Sandrine Brière

Pôle Espaces Urbains Déplacement et Patrimoine

Jean Bachelet, Directeur général du Pôle
Adjoint : Claude Pruvost
Adjoint : Benjamin Delplanque

Direction de l'espace urbain

Frédéric Minetto

- Service de la voirie et gestion du domaine public

Direction de la mobilité et du transport

Benjamin Delplanque

Direction du patrimoine bâti

Pierre Kirtz

- Maintenance des bâtiments scolaires, culturels, sportifs et administratifs
- Assistance technique et manifestations

Direction du patrimoine vert et de la propreté urbaine

Denis Tondeur

- Service des espaces verts et maintenance du patrimoine vert sportif
- Service de la propreté urbaine

Direction des Moyens Techniques

Jean-Pierre Ouillon

- Coordination des services en régie
- Garage, entretien des véhicules

Direction du stade équestre du Grand parc

Dominique Carton

- Gestion du stade équestre du Grand parc

Pôle développement durable

Denis Séjourné, Directeur général du Pôle
Adjointe : Charlotte Kuzniak

Service de l'environnement

Charlotte Kuzniak

- Stratégie de développement durable

Service eau potable et milieux aquatiques

Marie-Hélène Gabriel
Service Assainissement
Cindy Malherbe
Service Déchets
Béatrice Maldonado

Service énergie

Denis Séjourné

Service risques majeurs

Denis Séjourné

- PPRI et mesures compensatoires (Bassin Muids)

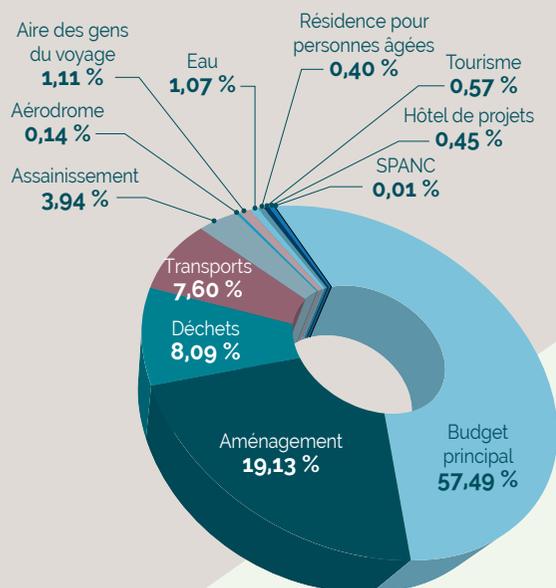
LES FINANCES DE L'ARC : LES DÉPENSES

1

Les dépenses de l'ARC : 87,9 millions d'€ en 2014 pour l'ensemble des budgets

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de 11 budgets annexes pour 87,9 millions d'€ en dépenses réelles au compte administratif de 2014.

Les trois premiers budgets (budget principal, aménagement, déchets) représentent 85 % des dépenses.



Les dépenses réelles consolidées

2

Dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'investissement constituent 25 % des dépenses globales de l'ARC (22,2 millions d'€) contre 75 % des dépenses de fonctionnement (65,7 millions d'€). La part des dépenses de fonctionnement s'explique par l'importance des marchés externalisés pour le transport intercommunal et le ramassage des déchets.

Dépenses réelles d'investissement

25%

Dépenses réelles de fonctionnement

75%

3

Les investissements

Le niveau des investissements de l'ensemble des budgets a atteint 22,2 millions d'€ en 2014.

Le financement des investissements est assuré par l'autofinancement (ou épargne brute qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement), par les emprunts, les subventions d'équipement et de la FCTVA (fonds de compensation de la TVA).

L'épargne brute représente 4,3 millions d'€ au budget

principal. Il est à signaler que l'exercice 2014 affiche une meilleure maîtrise des cadencements des dépenses et une nette amélioration des taux de consommation des crédits votés, traduisant ainsi les efforts engagés par l'ARC en matière de contrôle de ses dépenses.



Les dépenses d'investissement de l'ARC

Malgré un contexte économique très difficile et la baisse des dotations de l'État, l'ARC maintient un niveau d'investissement important.

22,2 M d'€ de dépenses d'investissement dont 6,3 M d'€ au budget aménagement et 12 M d'€ au budget principal. Parmi les dépenses on peut citer : le nouveau Centre de Supervision Intercommunal, la participation de l'ARC au développement de l'UTC et les travaux du pôle événementiel...

LES DÉPENSES DE L'ARC EN 2014

(investissement et fonctionnement)



LES FINANCES DE L'ARC : LES RECETTES

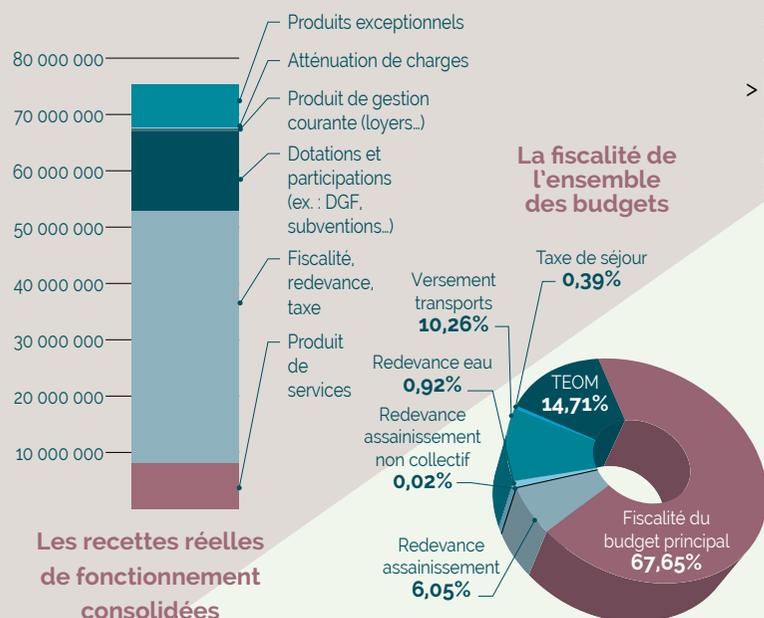
1

Les recettes de l'ARC : 95,5 millions d'€ pour l'ensemble des budgets

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 73,15 millions d'€.

La fiscalité (impôts, redevances et taxes) et les dotations/participations constituent les principales ressources de l'ARC en 2014. Ils représentent respectivement 63 % et 17,44 % de l'ensemble des recettes consolidées.



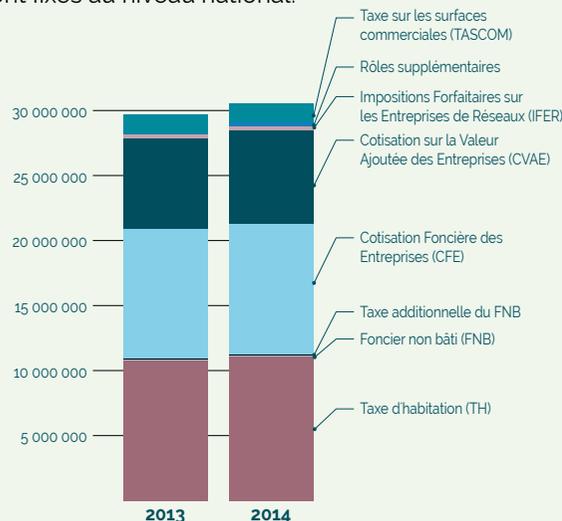
Le montant des recettes provenant des diverses taxes, redevances, et produits fiscaux tous budgets confondus est de 46 millions d'euros.

2

La fiscalité du budget principal

Les recettes fiscales du budget principal se répartissent comme suit :

- > la taxe d'habitation : (taux stable de 9,37 %),
- > la cotisation foncière des entreprises (CFE) : Taux stable de 24,87 %,
- > la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : taux stable de 2,52 %,
- > la taxe sur les surfaces commerciale (TASCOM) : augmentation du taux de 1,10 % en 2013 à 1,15 % en 2014,
- > les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont les barèmes d'imposition sont fixés au niveau national.

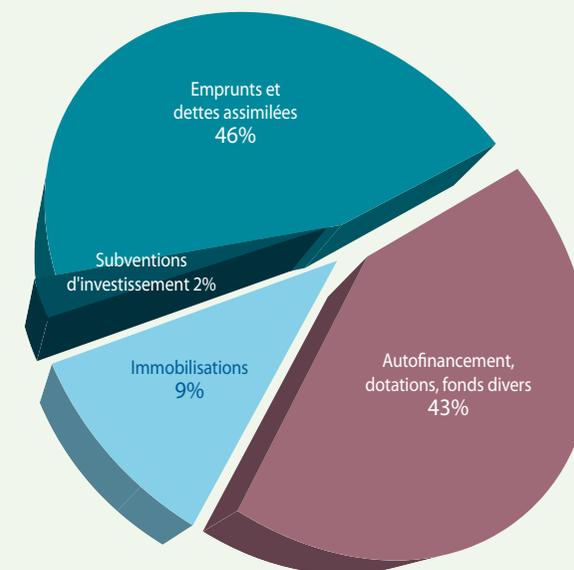


Produits fiscaux reçus

3

Les recettes réelles d'investissement

Dans un contexte économique difficile et malgré la baisse importante des dotations de l'État, l'ARC amplifie les efforts pour contrôler et limiter le recours à la dette à travers une gestion rigoureuse de ses finances permettant ainsi d'engager ses investissements conformément à son plan pluriannuel d'investissement (PPI) sans alourdir sa dette et la charge fiscale pesant sur les ménages et les entreprises.



Recettes réelles d'investissement



Laurent Portebois

Maire de Clairoux, vice-président de l'ARC, président de la commission finances, administration générale

techniques tout en améliorant la qualité des services rendus aux usagers, afin de garder une marge conséquente d'autofinancement. En tout état de cause, cette gestion plus drastique des finances locales ne se fera pas au détriment des habitants mais gardera comme objectif de toujours mieux répondre à leur besoin.

L'ARC a pour objectif premier de créer une dynamique de territoire en menant notamment des grands projets de développement local, des projets d'envergure que les communes membres ne pourraient mener seule. Or dans le contexte économique actuel où les banques prêtent difficilement, nos capacités en investissement sont assez limitées et cela nous oblige à réorienter nos priorités et notre énergie vers l'accueil de nouvelles entreprises et la construction de quartiers d'habitations, qui apporteront cette vitalité nécessaire à notre développement.

Par ailleurs, nous devons également travailler avec l'ensemble des communes membres pour réaliser des économies de fonctionnement, par une mutualisation encore plus accentuée de nos moyens humains et



Robert Hardivillier

Maire-adjoint de Jaux, délégué de l'ARC aux bâtiments communaux

Demain, plus que jamais, nous aurons encore besoin de cette cohésion, de cette vision d'ensemble pour continuer à prospérer et à nous développer de façon concertée.

Avec près de 73 500 habitants, l'ARC s'est dotée, depuis 40 ans de nombreux équipements. Aujourd'hui et malgré les tensions budgétaires, nous n'avons pas cessé d'investir pour que nos concitoyens trouvent tous les équipements nécessaires à la vie moderne. C'est aussi un exemple de développement durable. En effet, ces installations, à nos portes, nous évitent de nombreux trajets et nous facilitent notre quotidien. Lors de nos débats d'orientation budgétaire, nous recherchons l'intérêt communautaire, la création d'un réseau d'assainissement dans un village, la réalisation d'une piste cyclable, ou encore d'un bassin d'atténuation des crues. Autant de domaines où l'ARC sait conseiller, orienter et apporter son savoir-faire aux communes.



Bernard Delannoy

Maire de Venette, délégué de l'ARC au contrôle de gestion

C'est la première fois qu'une délégation est attribuée à l'ARC sur le contrôle de gestion. Cette activité s'avère en effet désormais incontournable pour maîtriser des budgets de plus en plus serrés avec les baisses de dotations de l'État. Le travail mené avec les services, à travers des tableaux de bord de suivi financier, a permis d'ajuster au mieux nos dépenses. Les budgets prévisionnels sont mieux réalisés, ce qui évite les recours inopportuns à l'emprunt et permet de dégager des marges de manœuvre. Le contrôle de gestion nous permet également de fiabiliser nos données comptables et de faciliter nos arbitrages dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Dans une période où nous devons faire des choix difficiles, cet apport est nécessaire.

Notre activité permet également de déterminer avec les services des objectifs de réduction de dépenses sur des points précis. Un suivi en ce sens est ensuite opéré. Enfin, dans le cadre de la mutualisation des services, la définition de clés de répartition financière est un sujet d'actualité. Elle a pour le moment concerné les rapprochements avec la ville centre mais elle est désormais attendue dans la perspective d'une mutualisation plus poussée avec les 16 communes.

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

Les comptes administratifs 2014 consolidés

Budget principal	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	12 134 490,35	8 207 702,13	-3 926 788,22	735 907,16	-3 190 881,06
Fonctionnement	42 055 889,69	44 490 268,64	2 434 378,95	5 059 692,26	7 494 071,21
TOTAL	54 190 380,04	52 697 970,77	-1 492 409,27	5 795 599,42	4 303 190,15

Budget aménagement	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	16 829 423,05	13 128 806,40	-3 700 616,65	-10 790 401,56	-14 491 018,21
Fonctionnement	17 098 048,59	20 574 247,54	3 476 198,95	8 695 873,64	12 172 072,59
TOTAL	33 927 471,64	33 703 053,94	-224 417,70	-2 094 527,92	-2 318 945,62

Budget transports intercommunaux	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	301 852,59	317 837,66	15 985,07	0,00	15 985,07
Fonctionnement	6 784 268,28	6 783 681,08	-587,20	587,20	-0,00
TOTAL	7 086 120,87	7 101 518,74	15 397,87	587,20	15 985,07

Budget déchets ménagers	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	58 734,54	46 811,24	-11 923,30	-126 332,62	-138 255,92
Fonctionnement	7 080 925,27	6 923 113,35	-157 811,92	4 258 201,40	4 100 389,48
TOTAL	7 139 659,81	6 969 924,59	-169 735,22	4 131 868,78	3 962 133,56

Budget hôtel de projets	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	141 188,17	140 656,63	-531,54	119 878,96	119 347,42
Fonctionnement	410 858,15	408 113,73	-2 744,42	2 744,42	-
TOTAL	552 046,32	548 770,36	-3 275,96	122 623,38	119 347,42

Budget résidence personnes âgées	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	85 293,82	77 717,73	-7 576,09	10 580,32	3 004,23
Fonctionnement	339 346,97	354 241,09	14 894,12	-	14 894,12
TOTAL	424 640,79	431 958,82	7 318,03	10 580,32	17 898,35

Budget aire des gens du voyage	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	313 950,31	186 349,37	-127 600,94	1 125 843,74	998 242,80
Fonctionnement	867 185,08	868 197,96	1 012,88	-1 012,88	-
TOTAL	1 181 135,39	1 054 547,33	-126 588,06	1 124 830,86	998 242,80

Budget aérodrome	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	89 661,76	39 505,43	-50 156,33	733 069,71	682 913,38
Fonctionnement	70 186,74	70 186,74	-	-	-
TOTAL	159 848,50	109 692,17	-50 156,33	733 069,71	682 913,38

Budget assainissement	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	3 085 135,19	2 722 802,27	-362 332,92	2 365 659,31	2 003 326,39
Fonctionnement	3 729 391,76	4 159 597,00	430 205,24	1 354 489,56	1 784 694,80
TOTAL	6 814 526,95	6 882 399,27	67 872,32	3 720 148,87	3 788 021,19

Budget SPANC *	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	-	-	-	258 281,73	258 281,73
Fonctionnement	2 612,97	11 232,49	8 619,52	20 999,48	29 619,00
TOTAL	2 612,97	11 232,49	8 619,52	279 281,21	287 900,73

*Service Public d'Assainissement Non Collectif

Budget eau potable	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	673 285,81	430 913,43	-242 372,38	4 540 302,02	4 297 929,64
Fonctionnement	614 496,74	392 442,89	-222 053,85	1 088 370,08	866 316,23
TOTAL	1 287 782,55	823 356,32	-464 426,23	5 628 672,10	5 164 245,87

Budget tourisme	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT BRUT 2014	RÉSULTAT 2013	RÉSULTAT NET 2014
Investissement	60 095,53	60 095,53	-	0,00	0,00
Fonctionnement	437 788,06	443 320,97	5 532,91	-5 532,91	-
TOTAL	497 883,59	503 416,50	5 532,91	-5 532,91	0,00

TOTAL BUDGET	113 264 109,42	110 837 841,30	-2 426 268,12	19 447 201,02	17 020 932,90
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

INDICATEURS DE L'ARC EN 2014

50

ARC
AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

LA POPULATION

 **73408**
HABITANTS

 **1000**
NAISSANCES

HABITAT



34 500
LOGEMENTS ET UNE
MOYENNE DE 25% DE
LOGEMENTS SOCIAUX

EMPLOI

 **35 000**
EMPLOIS

5 800
ENTREPRISES OU
ÉTABLISSEMENTS

RÉSIDENCES PRINCIPALES

91% 

ENVIRONNEMENT

3314 TONNES

DE DÉCHETS TRIÉS ET COLLECTÉS



EMPLOI

17 ZONES

D'ACTIVITÉS RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

5600

ÉLÈVES INGÉNIEURS



TRANSPORTS



5 MILLIONS

DE VOYAGES ASSURÉS PAR LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF DE L'AGGLOMÉRATION



1447 HA DE FORÊT DOMANIALE

1643 ÉLÈVES TRANSPORTÉS PAR LES CARS DE L'ARC



Vélotic

18 550

JOURS DE LOCATION DE VÉLOTIC

24 626

PASSAGERS ALLOTIC



65 KM

DE PISTES CYCLABLES (11 PISTES)

881 ENFANTS

SENSIBILISÉS LORS D'ANIMATION SUR LE TRI

10 000 HA

DE SURFACE AGRICOLE, DU BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE BAUGY L'HOSPICE, ENGAGÉS DANS LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

L'ARC ET SES PARCS D'ACTIVITÉS



LACHELLE
Pascal Seret,
Maire

LA CROIX SAINT OUEN
Jean Desessart,
Maire

LE MEUX
Évelyne Le Chapellier,
Maire

MARGNY-LÈS-
COMPIÈGNE
Bernard Hellal,
Maire

SAINTE-JEAN-AUX-BOIS
Jean-Pierre Lebœuf,
Maire

SAINTE-SAUVEUR
Jean-Claude Granier,
Maire

VENETTE
Bernard Delannoy,
Maire

VIEUX-MOULIN
Béatrice Martin,
Maire





Place de l'Hôtel de Ville
CS 10007
60321 Compiègne cedex
Tél. 03 44 40 76 00



agglo-compiegne.fr